

# 45e Congrès national de la FNATH, association des accidentés de la vie

du 10 au 13 juin 2009 à Bourg-en-Bresse

## RÉSOLUTION GÉNÉRALE

La FNATH se mobilise pour que la crise  
donne naissance à une société plus solidaire,

et adopte 300 propositions  
pour améliorer la vie quotidienne des accidentés de la vie

Lors de son 45e Congrès national, la FNATH a débattu de la situation actuelle dans laquelle se trouvent les accidentés de la vie et des principales orientations qu'elle souhaite impulser à tous ses échelons auprès du Gouvernement et de l'ensemble de ses partenaires publics et institutionnels. Elle a ainsi adopté 300 propositions pour améliorer à court ou moyen terme, si elles étaient adoptées, le quotidien des personnes accidentées, malades, invalides et handicapées représentées par la FNATH. Confrontées de plein fouet à la crise économique et sociale que traverse la France, elles se trouvent en effet **de plus en plus exclues de la société** et en appellent fermement et solennellement à une société plus juste et plus solidaire.

La crise engendre d'importantes conséquences pour l'ensemble de la société. Pour autant, les réponses apportées n'intègrent pas suffisamment la problématique spécifique des personnes fragilisées par leur handicap ou leur état de santé. La mobilisation de tous les adhérents de la FNATH est absolument indispensable pour défier la crise.

La crise rappelle à tous l'importance de bénéficier d'un haut niveau de protection sociale : si certains décriaient notre système de protection sociale, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire qu'il nous protège, en France, d'effets beaucoup plus graves.

Depuis 1921, la FNATH poursuit les mêmes objectifs dans un élan de solidarité : corriger les injustices qui touchent l'ensemble des accidentés de la vie grâce à un accompagnement individuel et collectif permettant d'améliorer leurs droits. Au lendemain de la première Guerre mondiale, les mutilés du travail se sont regroupés pour réclamer une revalorisation de leurs rentes et pensions, dont

le montant n'avait pas évolué depuis des décennies, ce qui les plongeait dans une grande précarité.

Près de 90 ans après, les victimes du travail, les personnes invalides, malades et handicapées se retrouvent dans une situation identique : les pensions d'invalidité et les rentes accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas revalorisées au rythme de l'inflation et le montant de l'allocation aux adultes handicapés plonge ses bénéficiaires sous le seuil de pauvreté, sans autre perspective.

Près de 90 ans après sa création, si les conditions de travail se sont naturellement améliorées, la FNATH est bien placée pour savoir que **la situation reste préoccupante** : de nouvelles formes d'organisation du travail entraînent souffrance au travail, stress, harcèlement et conduisent parfois même au suicide, de nouveaux risques émergent en particulier dans le secteur tertiaire, les accidents du travail graves voire mortels loin de disparaître restent une réalité quotidienne et les maladies professionnelles continuent de causer incapacité et décès malgré le drame de l'amiante. Sans compter, la précarité de l'emploi qui devient une réalité pour de plus en plus de nos concitoyens.

Face à cette situation, l'ensemble des militants de la FNATH ont décidé de **se mobiliser fortement** comme l'avaient fait il y a près de 90 ans leurs prédécesseurs, qui avaient obtenu à l'époque de nombreuses et cruciales améliorations pour leurs adhérents. Ils se fixent ainsi les objectifs suivants qu'ils vont poursuivre ensemble et collectivement de manière « efficace et solidaire » comme le prévoit la « devise » de la FNATH.

## Améliorer la prévention au travail et obtenir enfin une réparation intégrale des accidents du travail et des maladies professionnelles

### ● Mobiliser l'opinion

Il est temps de mobiliser l'opinion publique sur la réalité de la situation des victimes du travail : **elles ne sont pas des « privilégiés », qui bénéficieraient de « droits acquis » injustifiés.** Encore aujourd'hui des milliers de personnes perdent leur vie en la gagnant et la dangerosité des lieux de travail n'est plus à démontrer ; sans parler des atteintes à la santé et des handicaps que produit aussi, à grande échelle, le travail. Les cancers professionnels ou les troubles musculo-squelettiques continuent d'exploser.

La FNATH affirme avec force qu'il n'est pas normal que dans la quasi indifférence générale **l'écart de l'espérance de vie entre les différentes catégories sociales** puisse être aussi important. Cette situation doit cesser, ce qui nécessite une forte implication de l'ensemble des acteurs.

### ● Réparation intégrale... enfin !

La FNATH ne peut plus accepter et se satisfaire que les victimes du travail restent indemnisées forfaitairement de leur préjudice -et ce depuis 1898- alors que toutes les autres victimes le sont intégralement. Cette situation a des conséquences redoutables. D'abord pour les victimes et leur famille pour lesquelles elle constitue une injustice criante et un facteur d'inégalité insupportable. Ensuite, pour la collectivité aussi (assurance-maladie, Etat, collectivités locales, mutuelles,...) qui doit supporter des charges indues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'injustice est manifeste alors que certaines entreprises affichent des bénéfices extraordinaires. Sait-on, par exemple, que le coût d'aménagement d'un logement pour un salarié devenu paraplégique suite à un accident du travail ne sera pas payé par les entreprises mais par la solidarité nationale ?

L'amélioration de la réparation des **veufs, veuves et orphelins des victimes du travail** constitue aussi une priorité pour la FNATH : en effet, du jour au lendemain, des familles se retrouvent confrontées, sans aucun accompagnement ou soutien psychologique, à une indemnisation réduite qui conduit directement à l'exclusion sociale.

### ● Un procès pénal pour l'amiante

La FNATH défend des milliers de victimes de l'amiante, pour lesquelles l'attente d'un procès pénal pour déterminer les responsabilités de ce drame semble aujourd'hui particulièrement longue. Les efforts, en termes de moyens et de postes mis à la disposition de la Justice, sont bien loin d'être à la hauteur des enjeux et des drames vécus. La réparation de ces victimes mérite également d'être améliorée par une révision du barème d'indemnisation du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), resté identique depuis 2001, et par une juste réforme du fonds de cessation anticipée d'activités des travailleurs de l'amiante. La FNATH estime en effet qu'il s'agit d'une mesure de justice sociale indiscutable: ceux qui risquent de mourir plus tôt du fait de leur exposition à l'amiante dans le cadre de leur travail doivent pouvoir partir plus tôt en retraite.

### ● La pénibilité : une priorité

La pénibilité au travail doit devenir une priorité du Gouvernement. Les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à un accord, après plusieurs années de négociations, pendant lesquelles la pénibilité au travail a bien entendu perduré pour des dizaines de milliers de travailleurs, qui se retrouvent usés et cassés par leurs conditions de travail. Un salarié âgé de 35 à 55 ans sur trois estime ne pas être capable de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à 60 ans. La prise en compte de la pénibilité doit conduire au plus vite à mieux indemniser les travailleurs concernés et à réduire significativement les inégalités d'espérance de vie -scandaleusement élevées- entre les différentes catégories socioprofessionnelles.

## Garantir une amélioration du service public, notamment l'accès aux soins et à la justice

### ● Un accès aux soins pour tous

Pour les personnes handicapées, accidentées et malades, l'accès à des soins de qualité est une nécessité de tous les jours et implique une nouvelle organisation des soins, des transports sanitaires adaptés efficaces ainsi que des médecins formés et évalués régulièrement dans leurs connaissances et pratiques. Des mesures plus contraignantes doivent permettre de garantir une permanence des soins digne d'un pays comme le nôtre la nuit et les week-ends. Dans certaines régions désertées par les médecins, la démographie médicale ne permet pas aux usagers du système de santé de trouver des médecins -généraliste ou spécialiste, dont la pénurie est criante. Sans compter les personnes les plus défavorisées qui ne disposent pas d'une couverture complémentaire.

Améliorer l'accès aux soins nécessite également de **revenir sur les transferts financiers au détriment des malades** qui se sont accumulés ces dernières années et conduit à des refus de soins, avec des conséquences indéniables et potentiellement dramatique en termes de santé publique : contribution de la participation forfaitaire et des franchises médicales, augmentation du forfait hospitalier, création d'un forfait de 18 € pour certains soins, pénalités et dépassements d'honoraires. La politique d'accès aux soins ne doit pas être essentiellement dictée par des préoccupations économiques de court terme.

**L'accès aux soins des victimes du travail** est également compromis : les franchises médicales viennent diminuer la réparation de leurs préjudices pour des soins qui sont causés par une violation des règles, le plus souvent, élémentaires d'hygiène et de sécurité. Aurait-on idée d'exiger de la victime d'un accident de la circulation le paiement sur ses propres deniers du reste à charge lié à ses dépenses de santé alors que le chauffard n'aurait, pour sa part, rien à rembourser ?

### ● Garantir l'accès à une justice de proximité

La FNATH accompagne chaque année des milliers de justiciables accidentés, handicapés et malades devant des juridictions tels que les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) ou les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI). Si la FNATH prend acte de la remise à plat de la réforme de la carte judiciaire qui prévoyait notamment la suppression d'un tiers des TASS, elle n'en reste pas moins vigilante sur la suite des missions confiées sur ce sujet. Les militants de notre association restent attachés à une justice de proximité garantissant une véritable écoute pour ces personnes déjà particulièrement touchées dans leur existence. **L'amélioration du service public de la justice ne peut se faire au détriment des justiciables** et implique une réduction des délais d'audiencement et de jugement afin que les décisions qui impactent directement la vie des accidentés de la vie puissent être rendues le plus rapidement possibles.

### Des revenus dignes et décents pour tous

Dans notre pays, qui proclame pourtant la solidarité et la fraternité parmi ses principes de société, le handicap, la maladie ou l'accident se traduisent souvent par une chute importante des ressources et des revenus de remplacement largement insuffisants pour vivre dignement. Aujourd'hui comme hier, l'accident ou la maladie lorsqu'elle est liée au travail ou pas est bien souvent la première étape vers une paupérisation et une désocialisation des victimes et de leurs familles.

La FNATH continuera son action avec les autres associations pour que vivre sous le seuil de pauvreté -puisque c'est bien ce que proposent l'allocation aux adultes handicapés et le minimum invalidité- ne soit pas la seule perspective tout au long de leur vie des personnes qui ne peuvent travailler en raison de leur handicap et de leur état de santé. Si la revalorisation de 25 % de l'AAH sur 5 ans semble actée, elle reste insuffisante et loin de la revendication historique de la FNATH de **créer un revenu d'existence égal au SMIC**.

Les militants de la FNATH dénoncent les revalorisations indigentes des pensions d'invalidité et des rentes AT-MP : ainsi, le pouvoir d'achat des bénéficiaires est fortement diminué depuis des années. La FNATH rappelle l'urgence qui s'attache à harmoniser les montants et les conditions de revalorisation de l'AAH et des pensions d'invalidité minimales.

Elle veillera aussi à interdire que les personnes handicapées dont le taux d'incapacité est inférieure à 80 % ne soient pas soumises à une suspicion systématique et renvoyées à des dispositifs de recherche d'emploi inefficaces pour elles avec comme seules perspectives un emploi précaire et sous payé.

**Les « victimes du travail » deviennent les « indigents du travail ».** Alors que le travail est sans cesse valorisé, ceux qui, parce qu'ils ont travaillé, se retrouvent malades ou handicapés semblent être oubliés et laissés sur le bord de la route. Si la prévention sur le lieu de travail fait l'objet à juste titre de mesures ou de négociations de la part du gouvernement, il ne faudrait pas que ce soit au détriment de la réparation. Cette faible revalorisation est assimilée à une double peine pour des personnes qui ont vécu dans leur chair la souffrance au travail ou ont été confrontées à un accident de la vie et qui peuvent avoir du mal à se réinsérer professionnellement.

## Une véritable citoyenneté et participation des personnes handicapées

Le recul est maintenant suffisant pour dresser un bilan de l'application de la loi du 11 février 2005, qui a souhaité impulsé une nouvelle politique basée sur la compensation individuelle répondant à une évaluation des besoins des personnes handicapées ainsi que sur une accessibilité généralisée de la société. Plus de 4 ans après, cette loi n'a pas permis sur l'ensemble du territoire une véritable amélioration de la situation des personnes handicapées de manière homogène.

Les militants de la FNATH se sont déclarés **très inquiets des effets de la crise sur l'application de cette loi.** Ainsi, les maisons départementales des personnes handicapées

doivent faire face au désengagement de l'Etat, qui ne manquera pas d'entraîner par « *effet domino* » le retrait d'autres financeurs ; la mise en accessibilité de la Cité ne s'impose par comme un levier de croissance économique mais apparaît au contraire comme une source supplémentaire de frais, ce qui n'incite pas les collectivités publiques ou les établissements recevant du public à respecter leurs obligations légales, et ce au détriment d'une qualité de vie générale de la population.

La crise touche particulièrement les travailleurs handicapés, qui subissent une précarité de plus en plus forte. Peu diplômés, ils ont d'autant plus de difficultés à trouver un emploi dans une période où les entreprises donnent dans leur recrutement une nette priorité aux personnes diplômées ou expérimentées. Dans les entreprises, le maintien des travailleurs handicapés n'est que rarement une priorité et dans les négociations entre les partenaires sociaux l'emploi des personnes handicapées ne semble plus prioritaire face aux enjeux plus larges que pose la crise.

Conformément aux promesses que portait la loi de 2005, la FNATH veillera à maintenir sa revendication sur **la mise en place d'une prestation de compensation, universelle et personnalisée** (personnes âgées et personnes handicapées), quel que soit l'âge, le projet de vie et le lieu d'habitation de la personne dans le cadre de la création d'une nouvelle branche de Sécurité sociale couvrant l'ensemble des situations de handicap et de perte d'autonomie et financée par un prélèvement social universel (type C.S.G) ou, à défaut, la reconnaissance d'un nouveau champ de protection sociale d'aide à l'autonomie avec un financement basé sur un socle élevé **de solidarité nationale** assis sur tous les revenus (du travail et du capital). Pour les militants de la FNATH, la perte d'autonomie lié à l'âge ne saurait être le prétexte à devenir un « *nouveau marché* » très lucratif pour les entreprises privées.

Les militants de la FNATH souhaitent également résolument agir pour **éradiquer les discriminations** dont sont victimes au quotidien les personnes malades et handicapées, comme le rappelle chaque année la HALDE dans son rapport. Il n'est plus acceptable de ne pas pouvoir dans notre pays, en raison de son handicap ou de son état de santé, avoir accès à un logement, un emploi, une assurance, une école,...

*Selon les économistes, la crise que nous vivons est sans nul doute la plus grave depuis 1929 et nous sommes loin d'être « au fond du gouffre ». Les personnes malades, handicapées et accidentées n'ont pas attendu cette crise pour affronter une vie difficile et ont fait partie des premières victimes de cette crise et continuent à l'être au quotidien. Pour autant, ils n'ont jamais perdu espoir, ni abandonné leurs combats que ce soit pour eux-mêmes, pour leurs familles mais aussi pour tous les autres. Refusant d'être sacrifiés, les militants de la FNATH réunis lors de ce 45e Congrès ont donc décidé de se mobiliser fortement pour permettre à l'ensemble de leurs adhérents et à leurs familles de traverser cette crise dignement et pour convaincre la collectivité que c'est dès aujourd'hui qu'il faut préparer « l'après crise », afin qu'elle donne naissance véritablement à une société plus solidaire et juste.*